

# Extrait du Registre aux Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### De la Commune de Houplin-Ancoisne



59-5-57-316

Date de convocation : 03/12/20

Date d'affichage : 11/12/2020

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 21

Excusés-représentés : 2

Votants : 23

Excusés : 0

Absents : 0

L'an deux mille vingt, le 07 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 03 décembre 2020.

#### Conseillers Municipaux en exercice : 23

**Présents :** Mme GANTIEZ Dominique, M. DELVAL Claude, Mme BOURBOTTE Nathalie, M. DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M. WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M. PRATZ Lionel, Mme RUSCART Delphine, Mme FROMENTEL Gisèle, M. LEFEBVRE Francis, Mme LENAIN Manon, M. COUVREUR Nicolas, M. VANDRIESSCHE Patrick, Mme LOYER Evelyse, M. CRESPEL Jean, Mme DELORY Claire, M. SIX Philippe, M. BOCQUILLON Sébastien, Mme NOMBERG Michèle, M. DUTHOIT Valentin.

#### Etai(en)t excusé(s)-représenté(s) :

M. GANTIEZ Christian représenté par M. DELVAL Claude  
Mme VAMRUMBEKE Patricia représentée par Mme ALLOSSERY Marie-Laure

#### N° du registre

des délibérations : 41/2020

#### Objet : Convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au travail

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2018-12 en date du 29 mars 2018 portant adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Après avoir pris connaissance du nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités dans le domaine de la prévention.

Considérant que la participation à ce dispositif participe au bon fonctionnement des services de la commune,

Vu les conditions de la convention d'adhésion au service de prévention

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 23 voix pour,

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer les conventions d'adhésion successives relatives à l'adhésion au service de prévention Santé, sécurité au travail pour la durée du mandat.

Pour extrait certifié conforme,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**LA MAIRE,**



**D. GANTIEZ**

